

Annexe 11

Commissariat régional au développement agricole de:

Procès-Verbal

Conformément à la décision de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime n° du et en application des dispositions de l'arrêté conjoint n° du, une réunion de travail de la commission régionale chargées de l'étude technique des dossiers en vue de l'obtention des subventions exceptionnelles dans le cadre du programme de reconstruction et de préservation du cheptel national de bovin. s'est tenue au commissariat régional au développement agricole de:, en date du

Cette réunion a été consacrée à l'examen des dossiers de demande d'obtention de la subvention exceptionnelle destinée à soutenir les petits éleveurs de bovins pour financer l'élevage de génisses pleines et des velles dans le cadre du programme de reconstitution et de conservation du cheptel national bovin.

Après vérification du respect des conditions, des procédures et des délais d'éligibilité à la subvention, la commission régionale a décidé ce qui suit :

Accorder la subvention exceptionnelle pour velles et génisses appartenant à M. sur un total de génisses et velles présentées devant le comité, conformément à l'annexe n°

Accorder la subvention exceptionnelle pour génisses et velles appartenant à M. sur un total de velles et génisses présentées devant la commission, conformément à l'annexe n°

Signatures des membres de la commission régionale

Visa du commissaire régional au développement agricole